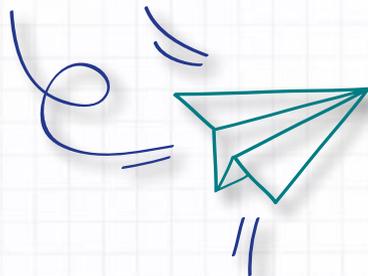




Écoles primaires

GUIDE PRATIQUE

▼ Scolarité, périscolaire, restauration scolaire



SOMMAIRE

Les écoles publiques.....	p. 1-2
L'organisation de la journée d'école.....	p. 3
Le calendrier scolaire 2025/2026.....	p. 4
L'accueil périscolaire.....	p.5
L'accueil extrascolaire.....	p.6
Les tarifs 2025-2026.....	p. 7
Les inscriptions en ligne.....	p. 8
Espace citoyens : mode d'emploi.....	p. 9
Les délais d'inscriptions et de modifications.....	p. 10
Besoin d'aide avec l'espace citoyens ?.....	p. 11
Restez connectés.....	p. 12



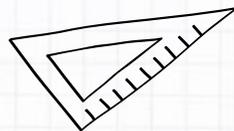


LES ÉCOLES PUBLIQUES



ÉCOLE DE LÉTROZ

156, boulevard de la Corniche
04 50 70 49 30
ce.0740853A@ac-grenoble.fr



ÉCOLE JULES-FERRY

20, avenue Jules-Ferry
04 50 71 30 70
ce.0740943Y@ac-grenoble.fr



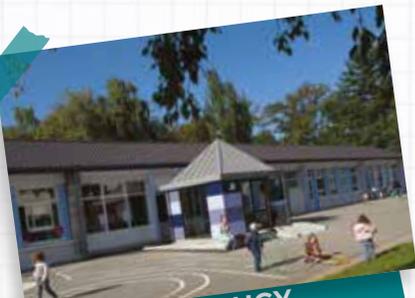
ÉCOLE DU MORILLON

20, chemin de Sainte-Hélène
04 50 26 23 66
ce.0741249F@ac-grenoble.fr



ÉCOLE DE LA SOURCE (Maternelle)

45, avenue de Sénévulaz
04 50 71 22 44
ce.0740806Z@ac-grenoble.fr



ÉCOLE DE VONGY

1, chemin de Vongy
04 50 26 16 19
ce.0741111F@ac-grenoble.fr





LES ÉCOLES PUBLIQUES



ÉCOLE DES ARTS

Square Jean Monnet
04 50 71 05 80
ce.0741156E@ac-grenoble.fr



ÉCOLE DU CHÂTELARD

Avenue du Châtelard
● Maternelle : 04 50 26 12 63
ce.0741084b@ac-grenoble.fr
● Élémentaire : 04 50 71 19 00
ce.0741190S@ac-grenoble.fr



ÉCOLE DES CHARMILLES (Maternelle)

9, place de Crête
04 50 71 08 19
ce.0740850X@ac-grenoble.fr

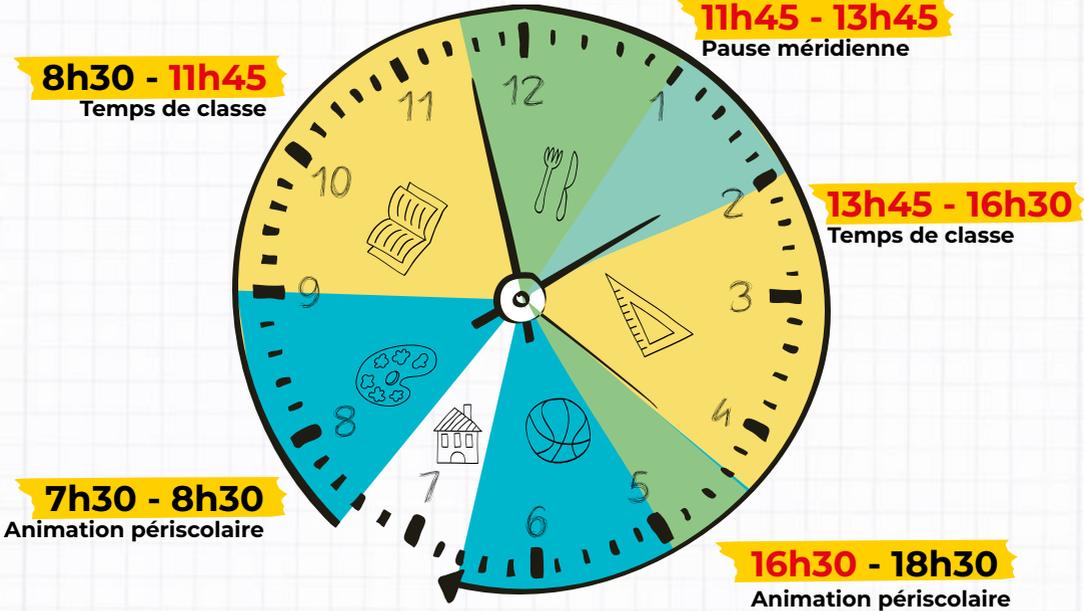


ÉCOLE DE LA GRANGETTE

11, avenue de la Grangette
● Maternelle : 04 50 26 23 75
ce.0740804X@ac-grenoble.fr
4, chemin de Morcy
● Élémentaire : 04 50 71 19 02
ce.0740857E@ac-grenoble.fr



L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE D'ÉCOLE



HORAIRES SPÉCIFIQUES POUR LES ÉCOLES MATERNELLE DE LA SOURCE, DES CHARMILLES ET DU CHÂTELARD

MATERNELLE LA SOURCE	MATERNELLE DES CHARMILLES	MATERNELLE DU CHÂTELARD
Animation périscolaire 7h30 - 8h45	Animation périscolaire 7h30 - 8h20	Animation périscolaire 7h30 - 8h25
Temps de classe 8h45 - 11h30	Temps de classe 8h20 - 11h35	Temps de classe 8h25 - 11h40
Pause méridienne 11h30 - 13h30	Pause méridienne 11h35 - 13h35	Pause méridienne 11h40 - 13h40
Temps de classe 13h30 - 16h45	Temps de classe 13h35 - 16h20	Temps de classe 13h40 - 16h25
Animation périscolaire 16h45 - 18h30	Animation périscolaire 16h20 - 18h30	Animation périscolaire 16h25 - 18h30



LE CALENDRIER SCOLAIRE

2025-2026



Rentrée scolaire 2025
LUNDI 1^{er} SEPTEMBRE



Les écoles de Thonon et accueils de loisirs seront **fermés** **jeudi 4 septembre 2025** en raison de la Foire de Crête.
Pour rattraper cette journée, les élèves auront **classe** **toute la journée mercredi 3 septembre 2025.**

Pont de l'Ascension : Les écoles de Thonon et accueils de loisirs seront **fermés les 14 et 15 mai 2026.**



VACANCES
D'AUTOMNE

Du samedi 18 octobre 2025
au dimanche 2 novembre 2025



VACANCES
DE NOËL

Du samedi 20 décembre 2025
au dimanche 4 janvier 2026



VACANCES
D'HIVER

Du samedi 7 février 2026
au dimanche 22 février 2026



VACANCES
DE PRINTEMPS

Du samedi 4 avril 2026
au dimanche 19 avril 2026



VACANCES
D'ÉTÉ

Samedi 4 juillet 2026



*Dates prévisionnelles,
sous réserve de modifications par le ministère de l'Éducation nationale.*



L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE MATIN ET SOIR

L'accueil périscolaire est disponible le matin de **7h30 à 8h30** et de **16h30 à 18h30** le soir après l'école.

Ce temps d'accueil est bien plus qu'une simple garderie ; il offre un encadrement par des animateurs formés où les enfants peuvent se détendre, s'amuser et participer à diverses activités artistiques, sportives ou culturelles.

RESTAURATION SCOLAIRE

L'accueil périscolaire lors de la pause méridienne comprend le service de restauration scolaire. Les enfants peuvent bénéficier de **repas équilibrés**, participant ainsi à leur éducation alimentaire.

Retrouvez les menus
sur le site **ville-thonon.fr**
et sur l'application
Thonon en poche





L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE

L'accueil de loisirs a pour objectif de permettre à chaque enfant de **développer sa culture générale de façon ludique**. En favorisant la **libre expression, l'imaginaire et le sens artistique**.

Les activités proposées visent aussi à permettre à chaque enfant de **développer sa confiance en lui** en explorant le monde !



La Ville de Thonon-les-Bains a reçu le label "Plan mercredi" de l'Etat. Ce label est un symbole de qualité qui valorise notamment :

- ✓ L'articulation des activités en lien avec les programmes scolaires
- ✓ L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- ✓ L'ancrage du projet dans le territoire
- ✓ La qualité des activités

Les accueils extrascolaires fonctionnent de **7h30 à 18h30**, les mercredis en période scolaire, du lundi au vendredi en période de vacances scolaires. L'inscription est possible en **journée ou demi-journée, avec ou sans repas**.



HORAIRES D'ACCUEIL	ARRIVÉE	DÉPART
JOURNÉE COMPLÈTE	entre 7h30 et 9h	entre 17h et 18h30
MATINÉE - SANS REPAS	entre 7h30 et 9h	entre 11h45 et 12h
MATINÉE - AVEC REPAS	entre 7h30 et 9h	entre 13h30 et 14h
APRÈS-MIDI - AVEC REPAS	entre 11h45 et 12h	entre 17h et 18h30
APRÈS-MIDI - SANS REPAS	entre 13h30 et 14h	entre 17h et 18h30

Les équipes d'animation sont à votre écoute de **7h30 à 18h30** durant les jours d'ouverture des accueils de loisirs des mercredis et des vacances scolaires.

ACCUEIL DE LOISIRS DU CHÂTELARD

28, route de Tully

06 77 64 94 02 ou **07 89 04 83 86**

ACCUEIL DE LOISIRS DE LA GRANGETTE

4, chemin de Morcy

06 77 64 96 07 ou **06 77 64 94 75**

ACCUEIL DE LOISIRS DU MORILLON

20, chemin de Sainte-Hélène

06 77 64 95 84 ou **06 79 60 36 45**





LES TARIFS 2025-2026

Retrouvez ci-dessous les tarifs de la **restauration scolaire**, des **accueils périscolaires** (matin et/ou soir) et des **accueils de loisirs extrascolaires** (mercredis et vacances scolaires).

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	RESTAURATION SCOLAIRE	PÉRISCOLAIRE	
		MATIN	SOIR
De 0 € à 530 €	3,70 €	0,70 €	1,10 €
De 531 € à 610 €	3,90 €	1,00 €	1,40 €
De 611 € à 690 €	4,00 €	1,30 €	1,60 €
De 691 € à 770 €	5,20 €	1,60 €	1,90 €
De 771 € à 920 €	6,80 €	1,90 €	2,40 €
De 921 € à 1350 €	7,00 €	2,30 €	2,90 €
De 1351 € à 1800 €	7,30 €	2,60 €	3,50 €
De 1801 € à 2300 €	7,60 €	2,90 €	4,00 €
Supérieur à 2301 €	7,90 €	3,20 €	4,80 €
Hors Thonon (sauf classe spécialisée)	11,20 €	3,50 €	5,60 €

QUOTIENT FAMILIAL (CAF)	EXTRASCOLAIRE SANS repas		EXTRASCOLAIRE AVEC repas	
	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE	JOURNÉE	1/2 JOURNÉE
De 0 € à 530 €	6,30 €	4,20 €	10,00 €	7,90 €
De 531 € à 610 €	7,90 €	5,30 €	11,80 €	9,20 €
De 611 € à 690 €	9,50 €	6,30 €	13,50 €	10,30 €
De 691 € à 770 €	11,10 €	7,40 €	16,30 €	12,60 €
De 771 € à 920 €	12,60 €	8,40 €	19,40 €	15,20 €
De 921 € à 1350 €	14,20 €	9,50 €	21,20 €	16,50 €
De 1351 € à 1800 €	18,90 €	12,60 €	26,20 €	19,90 €
De 1801 € à 2300 €	22,10 €	14,70 €	29,70 €	22,30 €
Supérieur à 2301 €	26,30 €	17,90 €	34,20 €	25,80 €
Hors Thonon (sauf classe spécialisée)	31,50 €	21,00 €	42,70 €	32,20 €



LES INSCRIPTIONS EN LIGNE

Pour simplifier vos démarches administratives toutes les inscriptions (école, restauration, périscolaire et extrascolaire) se font en ligne grâce à l'**Espace Citoyens, accessible 24h/24 et 7j/7.**



1 Connectez-vous ou créez votre compte : www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains

2 Sélectionnez l'enfant concerné



3 Créer une inscription

- ✓ Pour une inscription scolaire
 - Pour les nouveaux arrivants sur la commune
 - Pour les enfants qui entrent en maternelle
 - En cas de déménagement, si changement d'école
- ✓ Pour une inscription à la restauration scolaire, au périscolaire et/ou extrascolaire (à renouveler chaque année).

4 Mon compte

Payez vos factures tous les mois.

Pour vos démarches d'inscription par smartphone, prenez en photos les justificatifs demandés et importez les directement dans l'Espace Citoyens.

PIÈCES JUSTIFICATIVES datées de moins de 3 mois	INSCRIPTION SCOLAIRE	PÉRISCOLAIRE EXTRASCOLAIRE RESTAURATION SCOLAIRE
Livret de famille (page des parents + enfant concerné) ou acte de naissance	✓	
Justificatif de domicile	✓	✓
SI INSCRIPTION EN MODE PLANNING : Justificatif d'emploi (ou de demandeur d'emploi) des 2 parents		✓
Notification CAF du Quotient Familial ou dernier avis d'imposition		✓
Attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile		✓
Copie des pages vaccins du carnet de santé		✓
+ LE CAS ÉCHÉANT : • Attestation d'aide (Comité d'entreprise, Conseil départemental...) • Protocole P.A.I. de l'enfant • Jugement de divorce		✓ ✓



Des vidéos explicatives sont disponibles dans l'onglet

PRÉSENTATION DE L'ESPACE



ESPACE CITOYENS : MODE D'EMPLOI



Vous n'avez pas encore de compte sur l'Espace Citoyens ?

- 1 Téléchargez l'application « Thonon en poche »
ou connectez-vous sur l'Espace Citoyens de la ville de Thonon-les-Bains :
www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains

2 Créez votre compte

- ✓ Déclarez votre famille : Entourage + **VALIDER**
- ✓ Vous recevrez un mail de confirmation de la part du service Education-Jeunesse (délai de 1 jour ouvré maximum) et vous pourrez alors faire vos démarches !

Vous avez déjà un compte sur l'Espace Citoyens ?

- ✓ Connectez-vous.
- ✓ Vérifiez que l'enfant concerné par la demande apparait bien en tant que membre de votre «Entourage».
- ✓ Sélectionnez le pictogramme de l'enfant concerné.

Inscrivez votre enfant

DOSSIER D'INSCRIPTION :

- SCOLAIRE (Première inscription)
- RESTAURATION SCOLAIRE
- PÉRISCOLAIRE / EXTRASCOLAIRE



PENSEZ À RÉSERVER VOS DATES, UNE FOIS LE DOSSIER D'INSCRIPTION VALIDÉ.

Tout au long de l'année

UNE RÉSERVATION OU UNE ANNULATION

Dans le délai de 72h ouvrées



UNE RÉSERVATION

Au delà du délai de 72h ouvrées



UNE ANNULATION

- RESTAURATION SCOLAIRE
- PÉRISCOLAIRE

Au delà du délai de 72h ouvrées



UNE ANNULATION

- EXTRASCOLAIRE

Quel que soit le délai





LES DÉLAIS D'INSCRIPTIONS ET DE MODIFICATIONS

Avant de pouvoir inscrire votre enfant aux services proposés vous devez constituer votre dossier via l'Espace Citoyens. Cette opération doit être renouvelée chaque année (mois de juin précédant la rentrée scolaire).

Une fois votre dossier validé vous pouvez procéder aux réservations à la restauration scolaire et au périscolaire (voir page 9).

Les inscriptions à l'extrascolaire se font par période selon l'échancier ci-dessous.

ÉCHÉANCIER D'INSCRIPTIONS

Extrascolaire (mercredis et vacances scolaires)

PÉRIODES	DÉBUT DES INSCRIPTIONS
RENOUVELLEMENT DE DOSSIER ANNUEL	Du 2 au 20 juin 2025
Du 1 ^{er} septembre au 17 octobre 2025	À partir du lundi 30 juin 2025
Du 20 octobre au 19 décembre 2025 <i>Vacances de Toussaint comprises</i>	À partir du lundi 15 septembre 2025
Du 5 janvier au 20 février 2026 <i>Vacances d'hiver comprises</i>	À partir du lundi 17 novembre 2025
Du 23 février au 17 avril 2026 <i>Vacances de printemps comprises</i>	À partir du lundi 2 février 2026
Du 20 avril au 3 juillet 2026	À partir du lundi 16 mars 2026
Vacances d'été 2026	À partir du lundi 18 mai 2026

MODALITÉS DE MODIFICATIONS

Périscolaire, restauration scolaire et extrascolaire

Une fois les dossiers administratifs complétés, vous pouvez modifier toute l'année les inscriptions journalières de vos enfants en restauration scolaire, en périscolaire et en accueil de loisirs.

Pour être prise en compte, la demande doit être faite au plus tard 72 heures ouvrées avant le jour concerné (= 3 jours, hors week-end et jours fériés) sur :

www.espace-citoyens.net/thonon-les-bains >



Jour concerné	Modification à envoyer au plus tard :
Lundi	Mardi précédent*
Mardi	Mercredi précédent*
Mercredi	Jeudi précédent*
Jeudi	Vendredi précédent*
Vendredi	Lundi précédent**

*si ce jour est férié, l'inscription doit être complète au plus tard la veille de ce jour.

**si le lundi est férié, l'inscription doit être complète au plus tard le vendredi précédent.



BESOIN D'AIDE ?

Vous avez besoin d'un **petit coup de pouce** pour réaliser vos démarches sur l'Espace Citoyens ? Que ce soit pour une inscription à l'école, à la restauration scolaire, périscolaire ou extrascolaire, rendez-vous dans l'un des points information ci-dessous.

6 lieux proches de chez vous !

• ESPACE MORILLON •

4 chemin de la prairie
04 50 71 74 47
espace-morillon@ville-thonon.fr

- ▼ Mardi : 13h30-18h*
- ▼ Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h*

• ESPACE VONGY •

34 route de Vongy
04 50 16 76 54
espace-vongy@ville-thonon.fr

- ▼ Mercredi : 9h-12h et 13h30-18h
- ▼ Mardi, jeudi, vendredi : 13h30-17h

• ESPACE GRAND CHÂTELARD •

12 bis avenue du Grand Châtelard
04 50 16 78 95
espace-chatelard@ville-thonon.fr

- ▼ Mardi : 13h30-18h*
- ▼ Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h*

• ESPACE VERSOIE •

10 D chemin de Morcy
04 50 16 69 56
espace-versoie@ville-thonon.fr

- ▼ Mardi : 13h30-18h*
- ▼ Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h*

• ESPACE COLLONGES SAINTE-HÉLÈNE •

21 avenue de Sénévulaz
04 50 16 74 03
espace-collonges@ville-thonon.fr

- ▼ Mardi : 13h30-18h*
- ▼ Mercredi, jeudi, vendredi : 9h-12h et 13h30-18h*

• SERVICE ÉDUCATION JEUNESSE •

8 avenue Saint François de Sales
04 50 70 69 43
service-education@ville-thonon.fr

- ▼ Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
(Fermeture le jeudi matin)

* Les Espaces Grand Châtelard, Morillon, Collonges et Versoie adaptent leurs horaires pendant les vacances scolaires : du lundi au vendredi de 10h-12h et 14h-18h.



@ RESTEZ CONNECTÉS !

Pour avoir toutes les **informations utiles et actualités** de la vie des écoles, de la restauration scolaire, des temps d'accueil périscolaires et extrascolaires, la ville de Thonon-les-Bains met à votre disposition **plusieurs supports d'informations** :

1

Le site internet de la Ville www.ville-thonon.fr

Rubrique : Vos démarches, nos service / Service éducation jeunesse



2

L'application **THONON EN POCHE**

Le lien vers votre espace de services et vers l'actualité de votre ville.
Téléchargeable sur AppStore ou PlayStore

3

Le Thonon Magazine

Tous les 2 mois retrouvez l'actualité de votre ville dans votre boîte aux lettres, à l'accueil de la Mairie et au service éducation-junesse.

4

Les panneaux d'affichage

Un coup d'œil sur les sujets du moment, devant les écoles publiques de la Ville.

